

PROCÈS-VERBAL 5 juin 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 5 juin 2017 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Myriam Cabana, Joëlle Laframboise, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Absente : Florence Colinet;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2017-06#01**

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et du 9 mai 2017 **2017-06#02**

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 1^{er} et 9 mai 2017 soient acceptés tel que rédigés, avec ajouts.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2017-06#03**

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (21 242,41\$) et les chèques numéros 9270 à 9326 (53 156,29\$) du mois de mai 2017, soient approuvés, certains annulés (9279 à 9299).

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

Sacré-Cœur de la Fabrique
Achat de peinture
2017-06#04

Monsieur Jacques Charron de la Fabrique demande si la municipalité accepterait de fournir la peinture pour le Sacré-Cœur devant le bureau municipal et que la Fabrique s'occuperait elle-même de la main d'œuvre;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

D'acheter un maximum de 5 gallons de peinture afin que la Fabrique puisse peindre le Sacré-Cœur;

Adoptée à l'unanimité.

Entente intermunicipale
de couverture incendie 2018-2022
Partie de la municipalité de Boileau
2017-06#05

ATTENDU que l'entente de couverture d'une partie de territoire de la municipalité de Boileau viendra à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Boileau de signer cette nouvelle entente pour une durée de cinq (5) ans afin d'avoir une protection incendie sur son territoire;

ATTENDU que cette entente devra être signée avant le 31 juillet 2017 afin que la municipalité de Boileau puisse s'en prévaloir;

ATTENDU que la municipalité de Boileau est responsable de payer sa quote-part à la MRC de Papineau pour la sécurité incendie;

ATTENDU qu'en contrepartie de la fourniture de services de la protection contre l'incendie sur une partie du territoire de la municipalité de Boileau, la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, les municipalités de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix factureront chacune à la municipalité de Boileau, pour l'année 2018 et les quatre années subséquentes, la somme forfaitaire de DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500,00\$) plus le pourcentage d'augmentation au budget annuel de la Régie;

ATTENDU qu'advenant qu'il n'y ait aucune augmentation au budget d'une année, aucune augmentation ne sera facturée. Cependant, advenant qu'il y ait une réduction du budget, aucune diminution ne pourra être exigée par la municipalité de Boileau;

ATTENDU que la contribution financière pour les années 2018 à 2022 de la municipalité de Boileau est payable à la Régie et aux deux municipalités de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix, au moyen de deux versements, soit les 15 février et 15 juin de chaque année, au montant de 9 750,00\$ payables à chacune, plus le pourcentage susrelaté, s'il y a lieu;

ATTENDU que les sommes payables ci-dessus ne sont que des montants de base; les interventions et mesures d'urgence seront facturées selon le Règlement de tarification de la Régie incendie.

ATTENDU qu'à défaut par la municipalité de Boileau d'acquitter sa quote-part, cette dernière portera intérêt à l'expiration de ce délai au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,
Et résolu,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette entente;

Adoptée à l'unanimité.

**Entente intermunicipale relative
à la prévention incendie et prévoyant
la fourniture de services 2018-2022
2017-06#06**

ATTENDU que les municipalités de Boileau, de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la prévention incendie;

ATTENDU que cette entente non limitative aura pour objet la prise en charge de l'organisation de la prévention contre les incendies qui desservira l'ensemble du territoire de la municipalité de Boileau;

ATTENDU que cette entente devra être signée par la municipalité de Boileau avant le 31 juillet 2017 afin de pouvoir se prévaloir des obligations y contenues;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette entente;

Adoptée à l'unanimité.

**Avis de motion
Règlement N° 1023**

Monsieur Jean-Paul Rouleau donne un avis de motion pour adopter le Règlement N° 1023 relatif aux alarmes incendies non fondées ou fausses alarmes. Une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil, il demande la dispense de la lecture dudit règlement.

**Avis de motion
Règlement N° 1024**

Monsieur Jean-Paul Rouleau donne un avis de motion pour adopter le Règlement N° 1024 concernant la prévention incendie. Une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil, il demande la dispense de la lecture dudit règlement.

**Annulation du conseil
du mois d'août 2017
2017-06#07**

ATTENDU QUE Chantal Delisle sera en vacances pour ce conseil;

ATTENDU QUE Gisèle Prévost ne pourra en faire la préparation, ni la tenue ni le suivi;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'annuler le conseil du mois d'août 2017;

Adoptée à l'unanimité.

**Modification de la date du
conseil de novembre 2017
2017-06#08**

ATTENDU que les élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017;

ATTENDU que le conseil était prévu pour le 6 novembre 2017;

ATTENDU que la proclamation des candidats devrait s'effectuer le 10 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De remplacer la date du conseil de novembre pour le 13 novembre
2017;

Adoptée à l'unanimité.

Embauche de 2 étudiants
Programme Emploi-Canada
2017-06#09

ATTENDU que la municipalité avait fait la demande d'une subvention
dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada;

ATTENDU qu'une subvention pour l'embauche de 2 étudiants lui a
été accordée;

ATTENDU notre résolution 2017-05#13 autorisant l'embauche de ces
2 étudiants;

ATTENDU que les déclarations de l'employeur et de l'employé ont été
signées avec Danyka Lafontaine et Zachary Bourassa;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

D'embaucher Zachary Bourassa et Danyka Lafontaine, les deux
étudiants choisis dans le cadre du programme et ce, pour des travaux
journaliers durant l'été 2017 au salaire de 11,25\$ l'heure;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'adoption du projet de loi N° 122
Assemblée nationale du Québec
2017-06#10

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi N° 122 s'inscrit dans la
volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur
sa relation avec le milieu municipal, en reconnaissant les
municipalités locales et les MRC comme de véritables
gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi N° 122, le gouvernement doit
ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de
gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux
municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour
l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur
des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi N° 122 fait suite à des
revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du
projet de loi N° 122, même si certains amendements pourraient être
apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le
dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et appuyé par Myriam Cabana,

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement
du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude
détaillée du projet de loi N° 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de
l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi

N° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues pour le 5 novembre 2017;

Adoptée à l'unanimité.

**Confirmation d'embauche
du pompier Brandon Legault
2017-06#11**

ATTENDU que Brandon Legault est pompier volontaire depuis le 4 janvier 2016;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De confirmer l'embauche de Brandon Legault et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

Adoptée à l'unanimité.

**Refinancement du garage municipal
et frais d'escompte (Règlement N° 259)
2017-06#12**

ATTENDU que le refinancement de la somme de 198 700\$ relatif au garage municipal (Règlement N° 259) viendra à échéance le 19 septembre 2017;

ATTENDU qu'il y aura des frais d'escompte (maximum de 2% du montant total de financement) et que le ministère désire connaître si ces frais seront payés à même le fonds général de la municipalité ou par un règlement d'emprunt;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De refinancer cette somme de 198 700\$ et que les frais d'escompte y reliés soient payés à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**Demande de prêt temporaire
Règlement d'emprunt N° 1022
Autorisation à Chantal Delisle
2017-06#13**

ATTENDU que le Règlement d'emprunt No 1022 a été soumis au MAMOT pour approbation;

ATTENDU qu'après approbation, des démarches devront être rapidement entreprises pour négocier un prêt temporaire pour pouvoir effectuer les travaux et ce jusqu'à l'obtention des sommes du Programme TECQ 2014-2018;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que Chantal Delisle puisse faire la demande de ce prêt temporaire de 523 929\$ et qu'elle est autorisée à signer tout document nécessaire à cet emprunt;

Adoptée à l'unanimité.

**Achat d'un accélérateur Internet
2017-06#14**

ATTENDU qu'un accélérateur Internet est nécessaire à l'école;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De faire l'acquisition d'un accélérateur Internet et de le faire installer à l'école;

Adoptée à l'unanimité.

Aqueduc – Nouveau collecteur
Contrat à Construction Chartrand
2017-06#15

ATTENDU qu'un nouveau collecteur d'aqueduc est nécessaire pour l'aqueduc;

ATTENDU que deux soumissions ont été demandées, à savoir auprès de Benoit Benoit et de Construction Chartrand;

ATTENDU que Benoit Benoit n'a pas répondu à cette demande;

ATTENDU la soumission reçue de Construction Chartrand au montant de 7 300\$ plus taxes, pour fournir, fabriquer et installer un nouveau collecteur de 3 pouces en 316L 11 ga avec raccord;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

De mandater Construction Chartrand pour l'achat, la fabrication et l'installation de ce nouveau collecteur, et de prendre cette somme dans le surplus libre non affecté;

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'appareils respiratoires
et de bonbonnes
Service des incendies
2017-06#16

ATTENDU que l'achat d'appareils respiratoires et de bonbonnes avaient été prévus au budget (immobilisations);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville vend 6 appareils respiratoires pour le prix de 450\$ chacun;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De faire l'acquisition des 6 appareils respiratoires de la municipalité de Papineauville;

De faire l'acquisition de bonbonnes;

Adoptée à l'unanimité.

Colloque de zone de l'ADMQ
2017-06#17

ATTENDU que l'ADMQ tiendra son Colloque de zone Ouotaouais à Aylmer, les 14 et 15 septembre 2017;

ATTENDU qu'il serait opportun que Chantal Delisle y assiste;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

QUE Chantal Delisle assiste à ce colloque et que ses dépenses soient défrayées;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire

**Rapport du maire et
des conseiller(ères)**

**Achat de fleurs
2017-06#18**

Myriam Cabana propose que Suzon Côté puisse acheter 150\$ de fleurs pour la fontaine à l'avant du bureau municipal;

Il est proposé par Joëlle Laframboise
Et résolu,

Que Suzon Côté soit autorisée à acheter 150\$ de fleurs et de plantes pour la fontaine à l'avant du bureau municipal;

Adoptée à l'unanimité.

Divers et correspondance diverse

- M. Sabourin du MTQ nous avise qu'il débutera les travaux sur la 323 à la mi-juillet;
- Invitation de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation au maire, au Tournoi bénéfique de golf senior qui aura lieu au Golf Héritage, le 8 août 2017;
- Invitation de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées, au Club de golf de Buckingham, le 18 août 2017.

Questions du public

**Élagage au coin de la Montée Aubin
et du Rang Sainte-Madeleine
2017-06#19**

Madame Suzon Côté mentionne que question de sécurité, il y aurait lieu d'élaguer les branches au coin de la Montée Aubin et du Rang Sainte-Madeleine;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De demander à Mario Legault, le directeur des travaux publics, de s'occuper de l'élagage des branches, tel que susdit;

Adoptée à l'unanimité.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2017-06#20**

Il est proposé par Myriam Cabana,
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale

(signé) Daniel Bock
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME